

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant*

***une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2018***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Comme cela a été fait les années précédentes, les compteurs, les petites modifications et petites extensions des réseaux de la Commune sont des investissements qui doivent faire l'objet d'un préavis annuel, sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit "Compteurs et petites extensions" est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies (SEY) doit faire face dans des délais courts, inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongations de quelques mètres des réseaux d'eau, gaz, électricité et fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs.

La partie « compteur » est coordonnée avec le projet de mise en œuvre de systèmes de mesure intelligents (Smart Metering), tel que présenté dans le cadre du Préavis PR 17.17PR.

**2. Statut des crédits approuvés pour les années 2016 et 2017**

Par décision du 4 février 2016, le Conseil communal a octroyé un crédit d'investissement de de CHF 744'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz (PR 15.34PR). Ce crédit est clôturé avec un léger dépassement de 1%.

Par décision du 2 février 2017, le Conseil communal a derechef octroyé un crédit d'investissement de de CHF 770'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique (PR 16.38PR). A fin août 2017, les dépenses en relation avec ce crédit s'élevaient à CHF 494'895.- (y compris une provision de CHF 110'000.- pour des compteurs électriques conformes au projet de Smart Metering). Compte tenu des éléments en cours, le montant total des dépenses pour l'année 2017 devrait correspondre au budget de CHF 770'000.- en fin d'exercice.

L'activité de l'année 2017 et celle des années précédentes permettent de projeter les besoins pour l'année 2018, ainsi que le tableau suivant le démontre :

Crédit annuel compteurs et petites extensions										
Rétrospective des crédits antérieurs										
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 [Budget]	2017 [situation]	2018 [Budget]
Crédit No	4200	4002	4009	4013	4027	4036	4045	4049	4049	4049
<b>Crédit Approuvé [CHF]</b>	<b>797'600</b>	<b>716'000</b>	<b>682'000</b>	<b>725'000</b>	<b>626'000</b>	<b>746'000</b>	<b>744'000</b>	<b>770'000</b>	<b>770'000</b>	<b>800'000</b>
<b>Dépenses compteurs</b>										
Eau	58'855	59'294	54'236	46'979	64'273	69'908	47'263	70'000	69'306	80'000
Gaz	67'303	59'355	47'735	77'594	73'681	77'299	63'817	55'000	52'662	60'000
Electricité	145'845	138'684	190'038	151'210	80'810	143'551	96'981	155'000	13'956	25'000
Total	272'003	257'333	292'009	275'783	218'764	290'758	208'060	280'000	135'924	165'000
<b>Dépenses petites extensions</b>										
Eau	103'702	92'887	89'737	100'357	52'051	40'349	52'167	150'000	28'356	155'000
Gaz	20'568	95'146	13'800	11'522	98'006	126'448	20'220	80'000	-	90'000
Electricité	223'540	247'805	276'334	297'783	199'474	244'533	406'472	200'000	220'614	210'000
Fibre optique	-	-	-	-	-	31'574	65'225	60'000	-	60'000
Total	347'810	435'838	379'871	409'662	349'531	442'904	544'084	490'000	248'970	515'000
Réservé pour smartmetring									110'000	120'000
<b>Total dépensé</b>	<b>619'813</b>	<b>693'171</b>	<b>671'880</b>	<b>685'445</b>	<b>568'295</b>	<b>733'662</b>	<b>752'145</b>	<b>770'000</b>	<b>494'895</b>	<b>800'000</b>
Pourcentage de la somme utilisée	78%	97%	99%	95%	91%	98%	101%	100%	64%	

Le SEY prévoit pour 2018 un besoin de CHF 800'000.- pour les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique. Comme pour 2017, un montant est réservé pour des compteurs compatibles avec le projet Smart metering, soit CHF 120'000.- en 2018.

### 3. Crédit d'investissement 2018 "Compteurs et petites extensions"

Pour l'année 2018, les coûts prévisionnels relatifs à l'installation et au remplacement des compteurs, ainsi qu'aux modifications et petites extensions des réseaux s'élèvent à CHF 800'000.-.

- **Le réseau EAU** est concerné pour un montant de CHF 155'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 80'000.- pour la partie compteurs;
- **Le réseau GAZ** est concerné pour CHF 90'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 60'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs;
- **Le réseau ELECTRICITE** est concerné pour CHF 210'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 145'000.- pour les compteurs ;
- **Le réseau FO (fibre optique)** est concerné pour CHF 60'000.-.

### 4. Coût et Financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 63'467.- et comprennent les amortissements de CHF 40'667.-, les frais d'entretien de CHF 16'000.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 6'800.-.

Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 800'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz d'électricité et de fibre optique.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.405500.18 "Compteurs et petites extensions 2018". Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  J.-D. Carrard

 MUNICIPALITE  
YVERDON-LES-BAINS  
LIBERTÉ  
PACTOR

Le Secrétaire  F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre Dessemontet, Municipal du dicastère des énergies